



COMITE SYNDICAL DU 21 MARS 2023 à CARENTAN-LES-MARAIS (*Saint-Hilaire-Petitville*)

Secrétaire de séance : Gérard TAPIN

DÉLIBÉRATION

CS 2023/26 Finances locales – Décisions budgétaires – Budget et comptes – Priorité 1 – Connaître, gérer et préserver les ressources naturelles – Reconversion de la tourbière de Sèves

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 21 mars 2023 à Carentan-les-Maraix (Saint-Hilaire-Petitville), sous la vice-présidence de Patrick THOMINES.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 13 mars 2023 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS

avec voix délibérative

Pour la Région

Marianne **ROZET**, Pierre **VOGT** (*pourvoir d'Antoine JEAN*)

Pour les conseillers départementaux

Benoît **FIDELIN**, Maryse **LE GOFF** (*pourvoirs de Christelle CASTELEIN et Martine LEMOINE*), Thierry **LETOUZÉ**, Hervé **MARIE** (*pourvoir de Jean MORIN*), Patrick **THOMINES**

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude **COLOMBEL** (CC de la Baie du Cotentin), Aurélie **GIGAN** (CC Coutances mer et Bocage), Jean-Pierre **GUEGAN** (Communauté d'Agglomération Saint-Lô), Anne **HÉBERT** (CC Côte Ouest Centre Manche), Catherine **KERVADEC** (CC de la Baie du Cotentin), Jean-René **LECHATREUX** (Communauté d'Agglomération du Cotentin)

Pour les communes

Pierre **AUBRIL** (Sainte-Mère-Eglise), Jean-Michel **GREEN** (Isigny-sur-Mer), Jean-Claude **HAIZE** (Carentan-les-Maraix), Samuel **HARDY** (La Meauffe), Marie-Agnès **HÉROUT** (Carentan-les-Maraix), Yves **HUET** (Gonfreville), Sylvain **LEREDDE** (Rampan), Joël **LERECULEY** (Graignes-Mesnil Angot), Jocelyne **LEVASSEUR** (Fresville), Jean-Pierre **LHONNEUR** (Carentan-les-Maraix), Aurélien **MARION** (Apeville), Marinette **MIGAUT** (Rauville-la-Place), Christopher **MOREAU** (Saint-Germain-du-Pert), Yann **MOUCHEL** (Varenguebec – *pourvoir de Christophe FOSSEY*), Françoise **PHILIPPE** (Catteville), Jean-Marie **POULAIN** (Montsenelle – *pourvoir de Stéphanie MAUBÉ*), Gérard **TAPIN** (Marchésieux), Valérie **TORTEL** (Gorges)

avec voix consultative

Valérie **BALAGUER** (Conseil départemental de la Manche), Jean-Louis **HARDY** (Chambre de Métiers et de l'Artisanat Normandie)

ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Angélique **FERREIRA**, Antoine **JEAN**, Valérie **LAISNEY**, Vanessa **LANCELLOT**, Sylvain **LETOUZE**, Pascal **MARIE**, Florence **MAZIER**, Cédic **NOUVELOT**

Pour les conseillers départementaux

Christèle **CASTELEIN**, Patricia **GADY-DUQUESNE**, Martine **LEMOINE**, Françoise **LEROSSIGNOL** (*démission*), Jean **MORIN**

Pour les Communautés de Communes

Mireille **DUFOUR** (CC Isigny Omaha Intercom), Thierry **LAISNEY** (CC Côte Ouest Centre Manche)



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Pour les communes

Simone **EURAS** (Neufmesnil), Christophe **FOSSEY** (Doville), Laurent **HUET** (Saint-Sauveur-Villages), Dominique **JEANNE** (Néhou), Jean-Marc **JOLY** (Hémevez - démission), Bertrand **LECONTE** (Sainte-Marie-du-Mont), Olivier **MADELAINÉ** (Grandcamp-Maisy), Stéphanie **MAUBÉ** (Lessay), Michel **MAUDUIT** (Isigny-sur-Mer), Florent **SILIERES** (Terre-et-Marais), Céline **VAQUEZ** (Le Dézert), Gérard **VOIDYE** (Carentan-les-Marais)

Pour les membres consultatifs

Jean-Luc **LEGER** (Président du CESER Normandie), Valérie **NOUVEL** (présidente du CAUE de la Manche), Antoine **AUBRY** (Président du Syndicat de la Vire)

Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

Denis **LETAN**, Agnès **ORANGE**, Joëlle **RIMBERT**, Nicolas **FILLOL**, Arnaud **FEREY**

**Nombre de votants :31 membres + 6 pouvoirs
Soit un quorum de 37 membres sur 58**

CS 2023/26 Finances locales – Décisions budgétaires – Budget et comptes – Priorité 1 – Connaître, gérer et préserver les ressources naturelles – Reconversion de la tourbière de Sèves

Code budgétaire PAP : P3120_BAUPTÉ_TOURBIÈRE

Mise en œuvre du plan d'action d'accompagnement de la transition agricole

Dans le cadre du protocole d'accord entre l'État, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, le Conseil départemental de la Manche, la Chambre régionale d'agriculture de Normandie, la Communauté de communes Côte Ouest Centre Manche, la Communauté de communes de la Baie du Cotentin et le Parc, une mission d'animation pour accompagner le projet de reconversion du site de la « tourbière de Sèves » a été confiée au Parc, en 2022.

Ce protocole vise trois domaines : la problématique d'impact des niveaux d'eau sur les exploitations agricoles et les autres usages, la valorisation touristique du site et la préservation de la biodiversité.

L'arrêté préfectoral d'exploitation de la carrière fixe, à décembre 2026, la fin des pompages.

Les axes de travail, qui ont donc été jugés prioritaires par l'ensemble des partenaires, concernent l'évaluation de l'impact de la remontée des niveaux d'eau, sur les exploitations agricoles concernées par les terrains périphériques à la carrière et le soutien aux exploitations impactées.

La Chambre régionale d'agriculture de Normandie a été retenue, suite à une consultation publique, qui s'est déroulée au printemps 2022. Le diagnostic de vulnérabilité des parcelles à la remontée des niveaux d'eau et des systèmes d'exploitation dans leur ensemble a été produit, suite à une campagne d'enquêtes de terrain, fin 2022. Le plan d'action agricole sera validé en comité de pilotage, à la fin du premier trimestre 2023 (report de 4 mois sur la durée initialement prévue).

Une prestation sera engagée auprès d'un opérateur technique agricole afin d'accompagner la mise en œuvre de ce plan d'action, dès ce printemps 2023, sur deux années (échéance 2024)*. Il s'agira d'appuyer les éleveurs dans la modification concrète de leurs pratiques (changement d'ateliers, réorientation de la production, mise en place de commandes groupées ...) et de faciliter l'articulation de la compensation foncière, pour les candidats au départ, avec l'opérateur foncier.

*montant total estimé à 200 000 €

Dépenses de fonctionnement solde 2022		Recettes de fonctionnement solde 2022	
617 – Études et recherches	57 409,00 €	747888 AESN	57 409,00 €
Montant prévisionnel de l'opération			57 409,00 €

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20230321-DELIB_CS_23_26-DE
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023



Dépenses de fonctionnement 2023		Recettes de fonctionnement 2023	
617 – Études et recherches	100 000,00 €	7473 CD50	55 000,00 €
		74778 LEADER	20 000,00 €
		747888 AESN	18 000,00 €
		747888 MSA	7 000,00 €
Montant prévisionnel de l'opération			100 000,00 €

Étude fonctionnelle des marais tourbeux de la Sèves : état actuel et post-arrêt des pompages

Les projections de remontée des niveaux d'eau post-pompages se font, pour le moment, par une analyse statique du terrain basée sur les cotes altimétriques et les courbes de niveau. Ces dernières sont issues de mesures, réalisées en 2011, par le système de télédétection LIDAR (Laser Imaging Detection and Ranging) ou « détection et estimation de la distance par la lumière ».

Or, le régime actuel de circulation des eaux (ouvrages hydrauliques, fossés, canaux ...) vont avoir une influence sur l'écoulement ou le non-écoulement du volume d'eau qui ne sera plus déversé directement dans la Sèves.

Par ailleurs, les observations sur le terrain et les retours des exploitants indiquent que les sols tourbeux ont continué à s'affaisser ces 10 dernières années, signe que le processus de minéralisation s'est accentué et avec lui, une potentielle imperméabilisation de la tourbe, plus importante qu'il y a 10 ans.

Afin d'évaluer le potentiel de restauration de ces marais tourbeux et d'affiner le périmètre impacté par l'arrêt des pompages, une analyse dynamique de l'influence de la circulation des eaux, à l'échelle du bassin versant de la Sèves, est nécessaire.

Cette étude, réalisée sur 2 années (2023 et 2024*), se basera sur l'analyse des données déjà collectées sur le périmètre (piézomètres implantés par le Parc en 2014, points de captage, thèses sur les liens entre nappes phréatiques) et le cas échéant, sur des équipements complémentaires. Une nouvelle campagne de télédétection sera réalisée, ainsi qu'une évaluation de l'état de dégradation de la tourbe.

*montant total estimé à 180 000 €

Dépenses de fonctionnement 2023		Recettes de fonctionnement 2023	
617 – Études et recherches	100 000,00 €	74718 DREAL	20 000,00 €
		747888 AESN	80 000,00 €
Montant prévisionnel de l'opération			100 000,00 €

Appui à l'articulation de projet

Le changement de pratiques et la construction d'un nouveau projet sur ce territoire nécessite, pour les acteurs, de se projeter et d'échanger avec d'autres acteurs ayant déjà vécu ces difficultés. Ainsi, une visite d'étude à destination des membres du comité de pilotage et du comité opérationnel est prévue au sein de l'Union Européenne, sur une tourbière industrielle en reconversion, ou ayant déjà opéré la transition.

Par ailleurs, d'autres besoins similaires ou de petits équipements peuvent se révéler dans le courant de l'année (service civique, collecte d'éléments historiques, petites prestations ...), qui permettront de construire le projet futur.

Dépenses de fonctionnement 2023		Recettes de fonctionnement 2023	
6228 – Prestation de services extérieurs	17 547,00 €	7472 RÉGION	17 547,00 €
Montant prévisionnel de l'opération			17 547,00 €

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20230321-DELIB_CS_23_26-DE
Date de télétransmission : 17/04/2023
Date de réception préfecture : 17/04/2023



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Animation du projet de reconversion

Par ailleurs, sur le budget « structure » du Parc, une chargée de projet a été recrutée pour piloter la mission d'animation, donnant lieu à une recette annuelle de 50 000 € de l'État.

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- **DONNE** son accord sur ce dossier
 - **AUTORISE** le vice-président à signer tous les documents y afférents.
- ADOPTÉ à l'unanimité**

Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 13 avril 2023
Patrick THOMINES, Vice-président du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin

PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Ponts d'Ouve - BP 137
Saint-Côme-du-Mont
50500 CARENTAN-LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr